

Lyon, le 26 mars 2020

Monsieur le Préfet de Région, Mesdames et Messieurs les Présidents et Directeurs,

Vous le savez, la crise sanitaire actuelle a des conséquences économiques et sociales importantes sur les entreprises, en particulier les TPE/PME, avec un impact direct sur les salariés.

Dans le contexte difficile que nous connaissons tous, les partenaires sociaux réunis au sein d'Action Logement ont décidé de mesures fortes et notamment :

- Accompagner les entreprises en accélérant au maximum les paiements auprès des fournisseurs, notamment ceux des 6 filiales immobilières du Groupe présentes en Auvergne-Rhône-Alpes, afin de rester au service de l'économie locale. Ces mesures devraient représenter un soutien total d'un milliard d'euros au niveau national ;
- Être attentif et accompagner les commerces et entreprises locataires des filiales immobilières en proposant si besoin des mesures de report de loyers ou de remises de dettes ;
- Concernant les locataires de notre parc social, étudier au cas par cas la situation de locataires qui rencontraient des baisses de revenus. Plus globalement, chaque ESH a déployé une cellule spécifique d'appui sur ce sujet ;
- Face à cette situation inédite, maintenir l'accompagnement en direction des salariés du secteur privé et agricole afin de répondre aux difficultés financières auxquelles ils pourraient être confrontés : difficultés pour payer les charges quotidiennes (loyer, échéance de prêt immobilier, ...), mais également le dispositif d'aide à l'hébergement d'urgence.

Un emailing sera adressé très prochainement à l'ensemble de nos entreprises cotisantes, pour les informer des dispositifs de continuité des services durant cette période.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Frédéric REYNIER
Président du Comité Régional
Auvergne Rhône-Alpes

Daniel FLORENCE
Vice-Président du Comité Régional
Auvergne Rhône-Alpes